

Vers un secteur vitivinicole durable

Patrick Aigrain (Viniflor FR)

Si durable veut dire tout à la fois:

« économiquement viable, socialement acceptable et éco-compatible »...

La présente contribution vise à fournir brièvement quelques éléments d'analyse économique relatifs aux conséquences prévisibles de la mise en œuvre du projet de réforme de l'OCM (*tel qu'il ressort de l'hypothèse privilégiée par la Commission dans sa communication rendue publique le 22 juin 2006*) sur ces sujets en tenant compte :

- des contraintes exogènes qui pèsent sur la réforme (engagement OMC, devenir de la PAC...)
- mais aussi d'une analyse de l'économie sectorielle
- et d'une évaluation de la mise en œuvre de l'actuelle OCM viti-vinicole.

Les contraintes exogènes

Une grille de lecture possible de la PAC

1^{er} pilier

Régulation des marchés

quels types d'interventions aidées?

qui les déclenche et/ou les gère?

quelle degré de protection / PT?

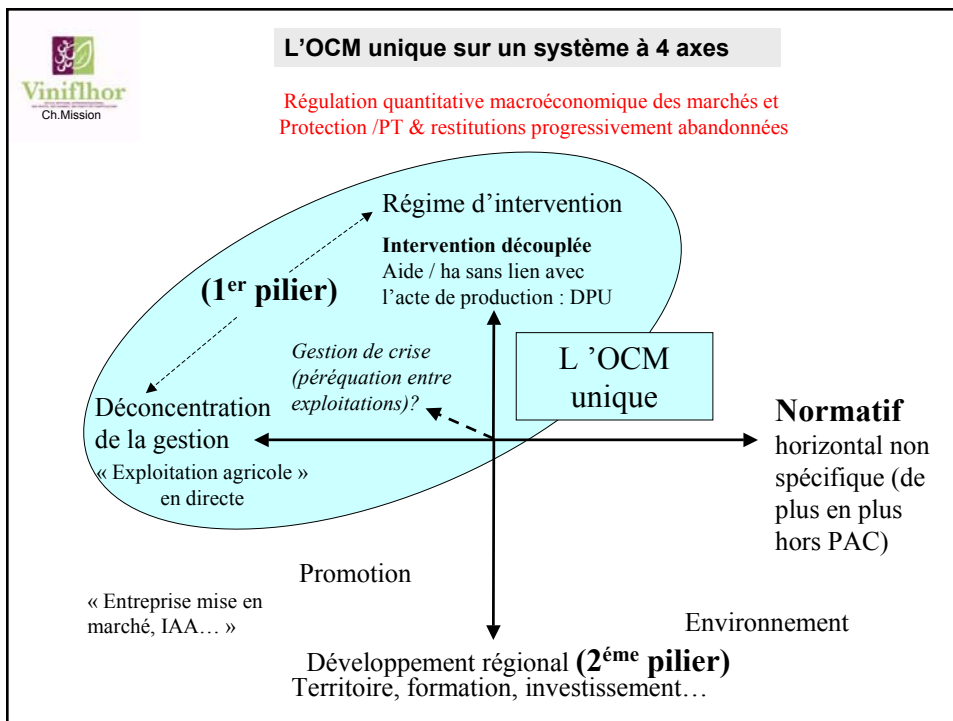
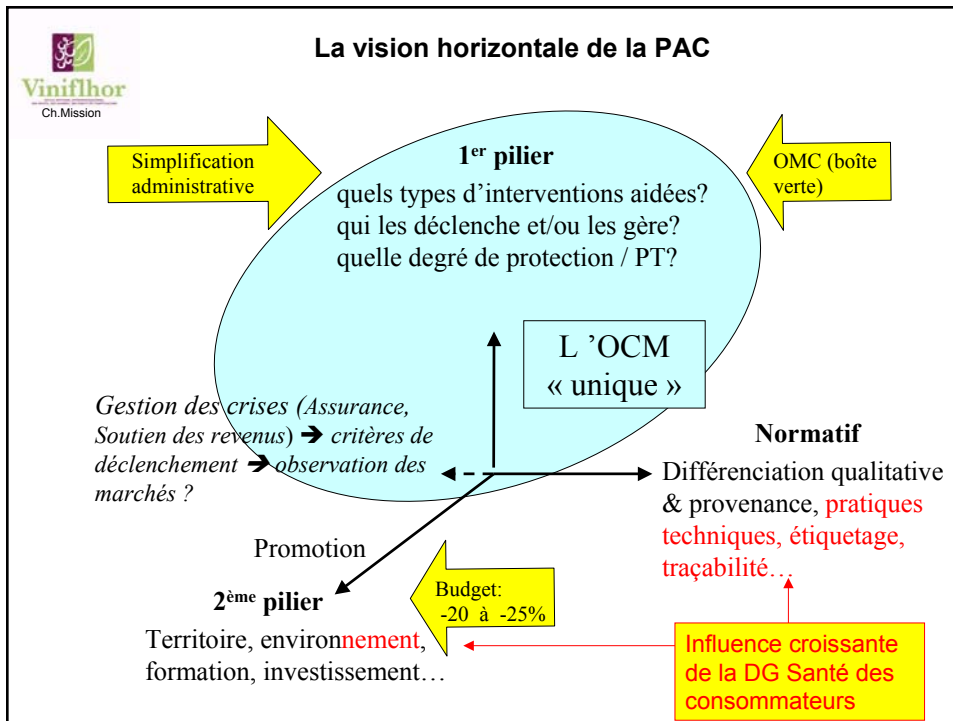
Normatif

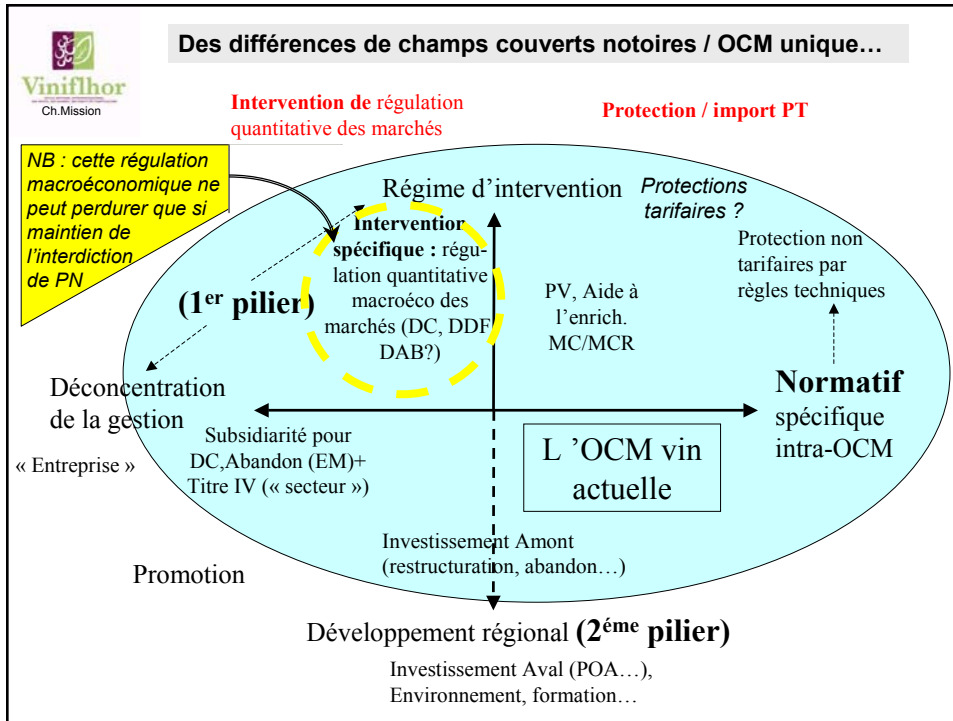
Différenciation qualitative
& provenance, pratiques
techniques, étiquetage,
traçabilité...

Promotion

2^{ème} pilier

Territoire, environnement,
formation, investissement...

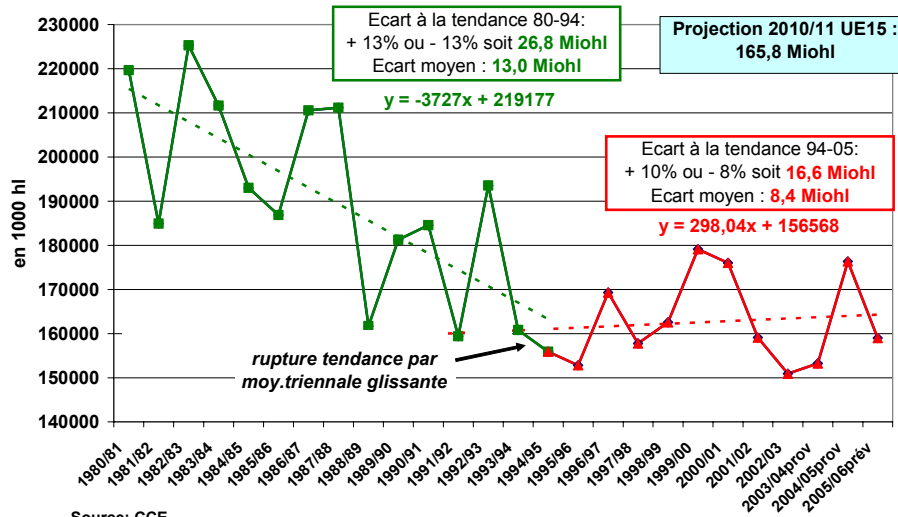




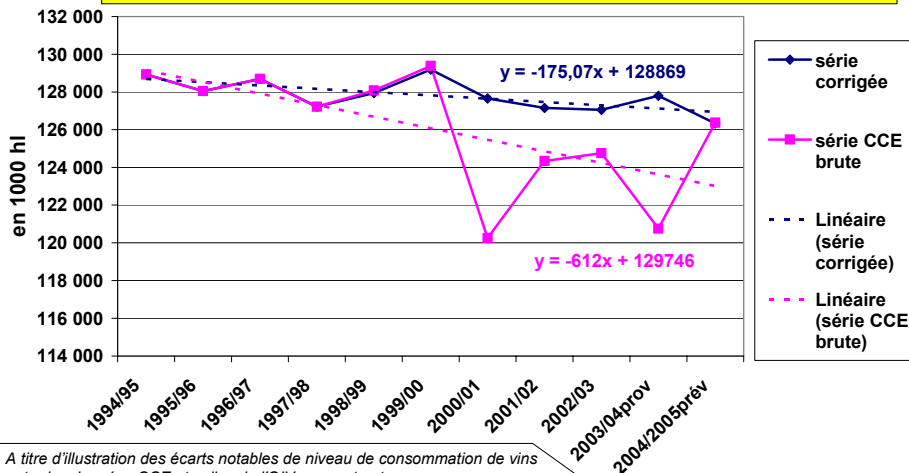
Les évolutions récentes de l'économie du secteur et de la concurrence

Une hausse de la production de l'UE, mais compatible, compte tenu de son poids, avec la progression de la demande mondiale (+ 1 à + 1,5 Miohl /an)

Evolution de la production communautaire de vin (hors jus et moûts)



Une divergence d'appréciation notable entre le rythme de décroissance de la consommation évoquée par la Commission et celui que l'on peut mesurer en corrigeant (OIV) les données surprenantes....

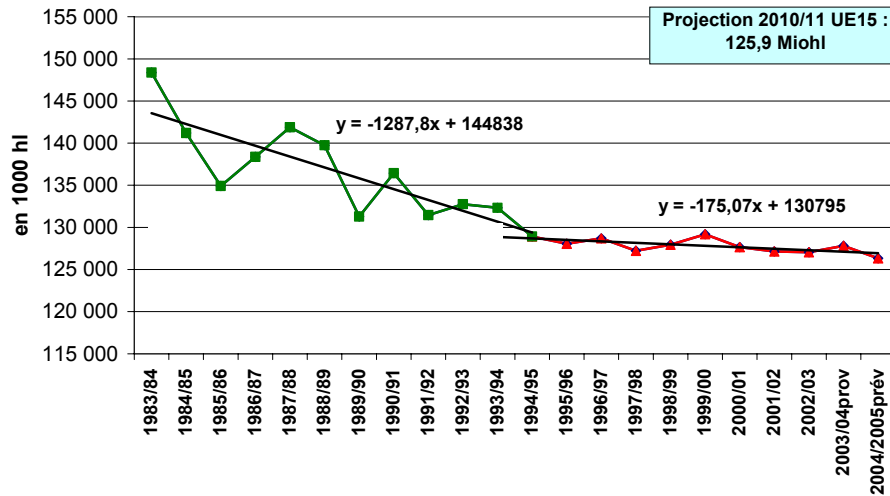


A titre d'illustration des écarts notables de niveau de consommation de vins entre les données CCE et celles de l'OIV, on peut noter :

- une variabilité surprenante en Italie des données retenues par l'UE (de 31,7 à 26,7 Miohl entre 1999/00 et 2000/01, ou encore de 29,5 à 22,6 puis 28,3 Miohl entre 2002/03 et 2004/05),
- un écart de plus de 3miohl entre le niveau CCE et celui de l'OIV sur les campagnes 2003/04 et 2004/05 lié principalement aux effets induits par le changement de méthode de comptabilisation des stocks en France conduisant à une rupture de série accentuant le rythme apparent de réduction de la consommation dans ce pays
- à l'inverse au Royaume-Uni, la Commission retient une hausse de plus de 3 Miohl de la consommation intérieure britannique entre 2002/03 et 2003/04

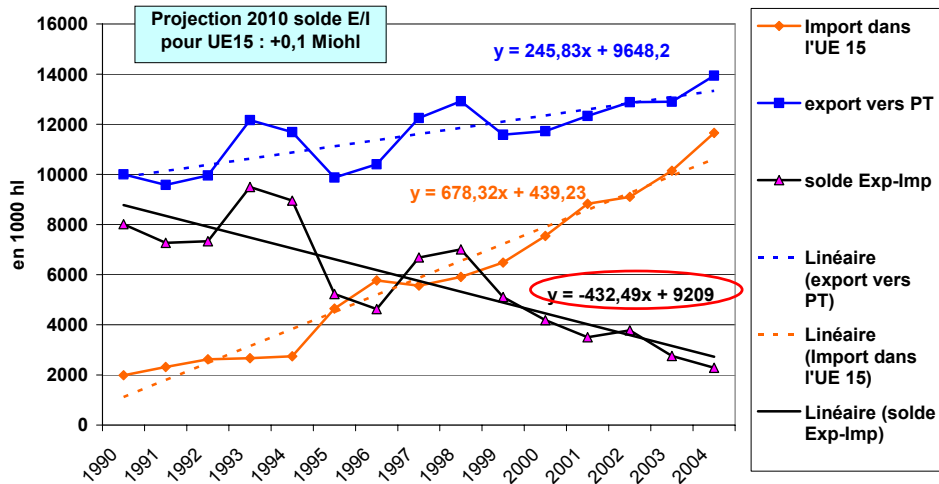
En réalité une évolution de la consommation européenne toujours régressive mais à un rythme nettement à celui constaté il y a 10 ans

Evolution de la consommation de vin dans l'UE à 15 reconstituée (données CCE corrigées OIV)



Un vrai problème de compétitivité globale des filières UE face aux concurrents des PT...

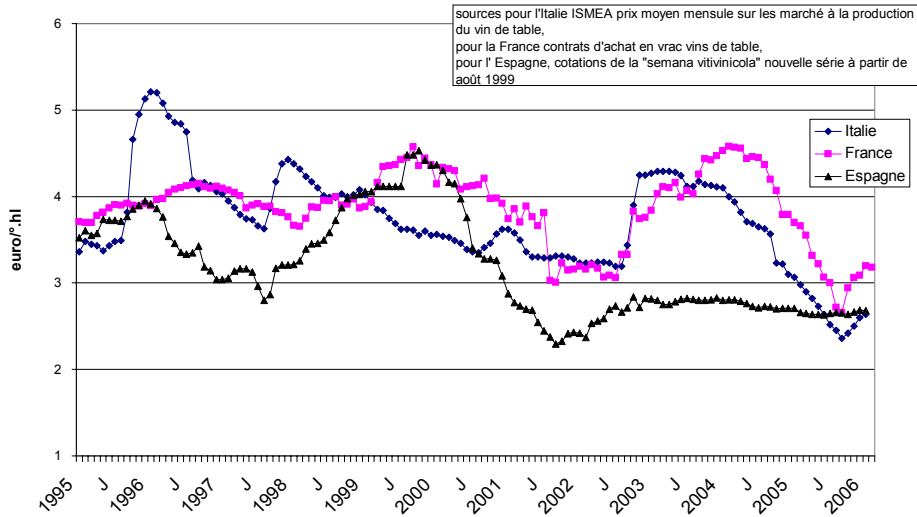
Evolution du commerce extérieur de l'UE reconstitué pour l'UE 15 (source CCE)



C'est le facteur majeur de dégradation du bilan communautaire, avant même le recul de la consommation (cf préalable du pré-projet de réforme de l'OCM de la CCE)

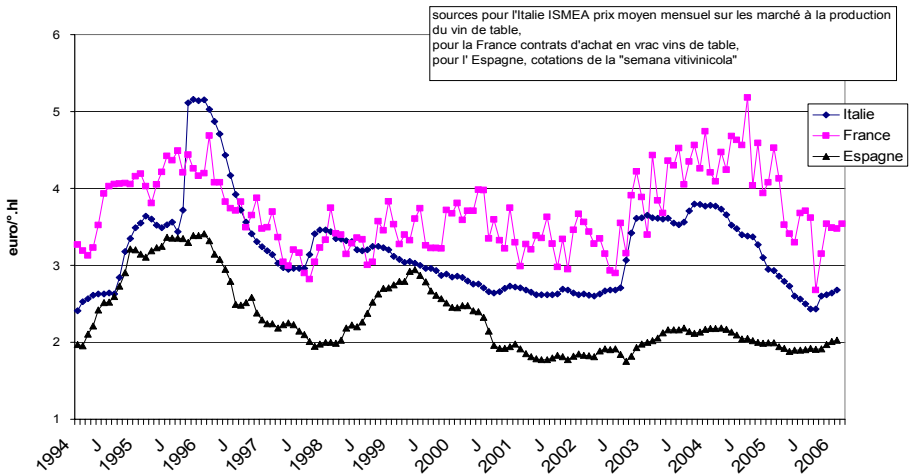
Un problème de compétitivité prix pour les vins européens.....

prix des vins de table rouges



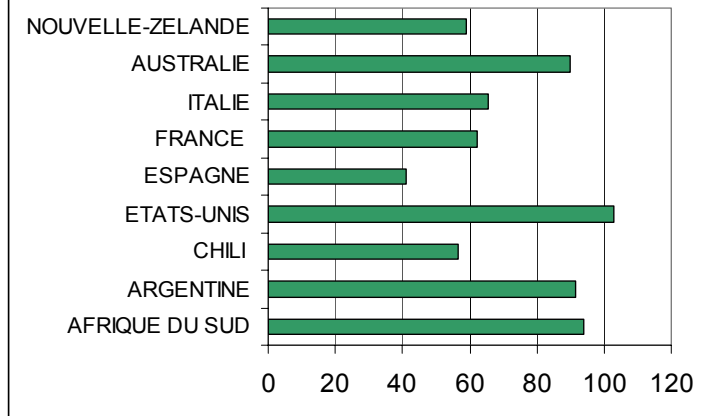
...pas évident, surtout si l'on intègre que de nombreux VQPRD voient leur prix diminuer... En tous cas, certainement pas le seul facteur explicatif

prix des vins de table blancs



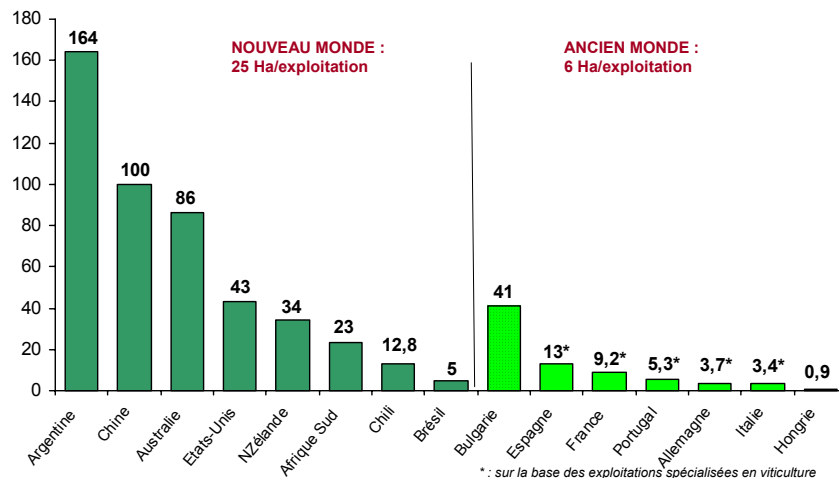
Sans oublier les problèmes de productivité et de structure d'exploitations, où chercher....sur le plan qualitatif, organisationnel ?

Rendement "vin et mouts" moyen estimé sur 2002-2004 en hl/ha

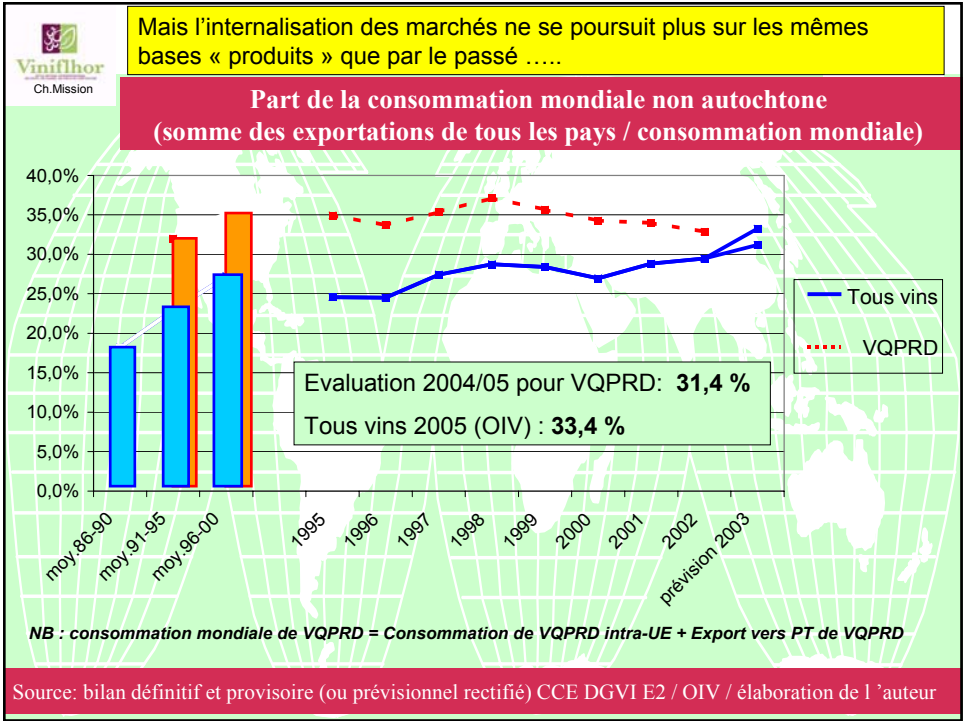
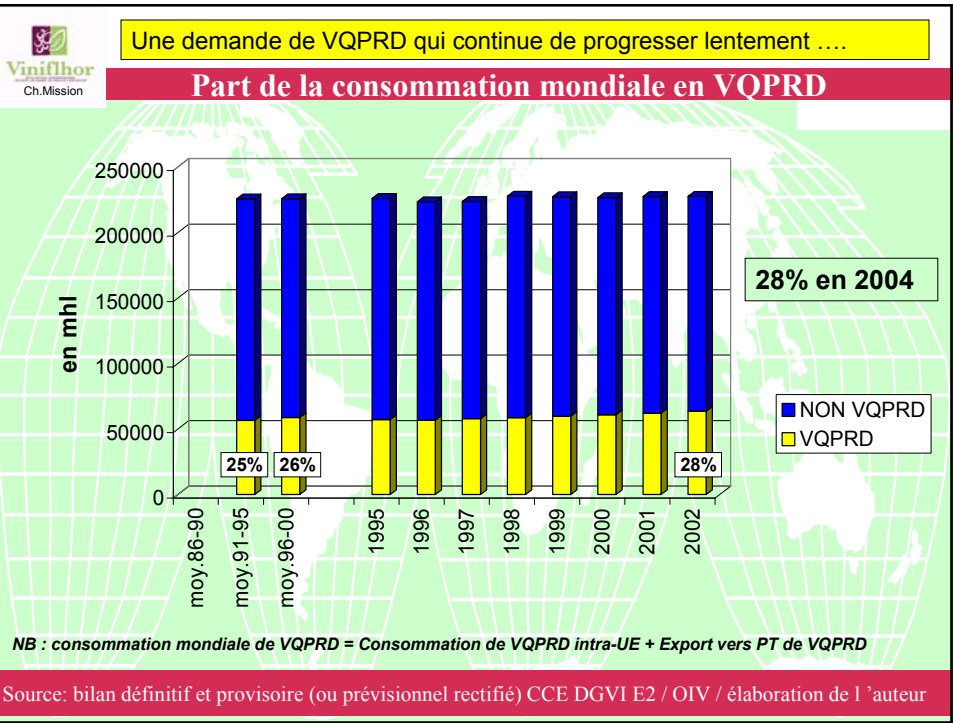


L'amont viticole

Taille moyenne des exploitations viticoles (Ha)

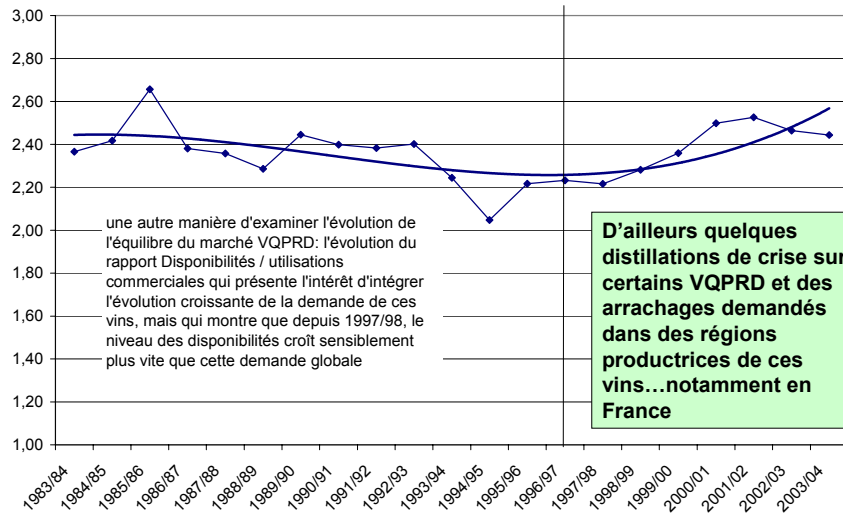


Source Veille concurrentielle VINIFLHOR 2005



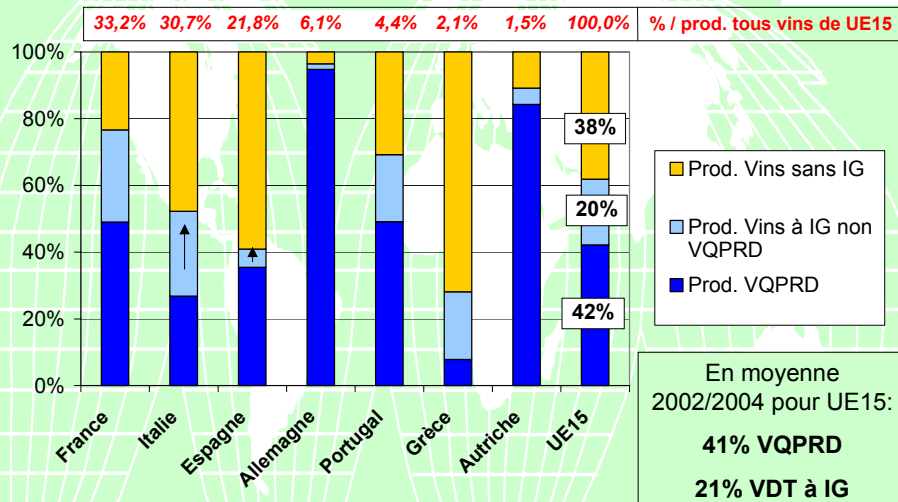
Et un excédent réel mais pas seulement en VDT, si l'on tient compte de l'évolution tendancielle des stocks en VQPRD...

D/U VQPRD (UE12 jusqu'en 1995 puis UE15)

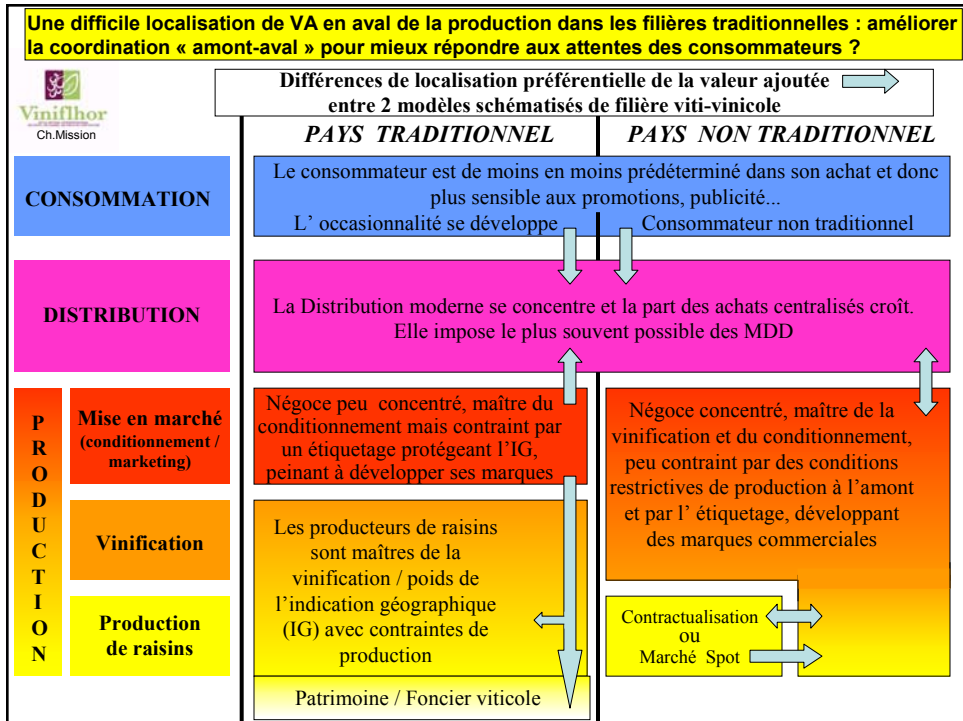


Une généralisation de l'IG au plan UE, ...de la différenciation à la norme?

Parts moyennes des productions par type de vins (en moyenne 2000-2002)

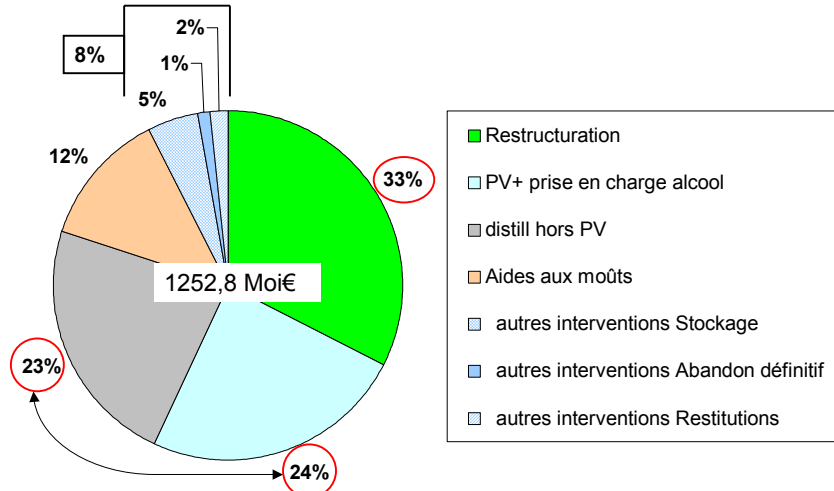


Source: CCE DGVI E2 / OIV / Divers



Quelques éléments rapides d'évaluation de la mise en œuvre de l'actuelle OCM sectorielle

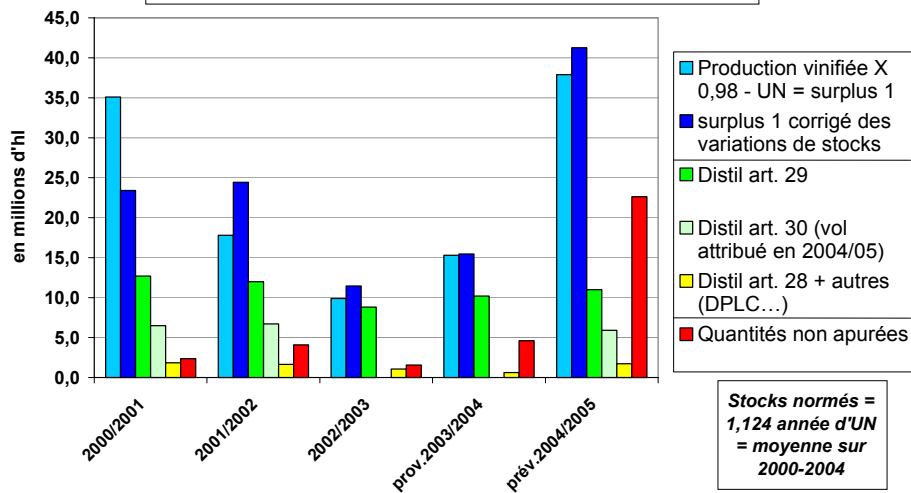
Dépenses de l'OCM vitivinicole
moyenne 2001-2003
UE à 15



2 postes de dépenses principaux : les distillations (y compris la prise en charge des alcools et la restructuration du vignoble

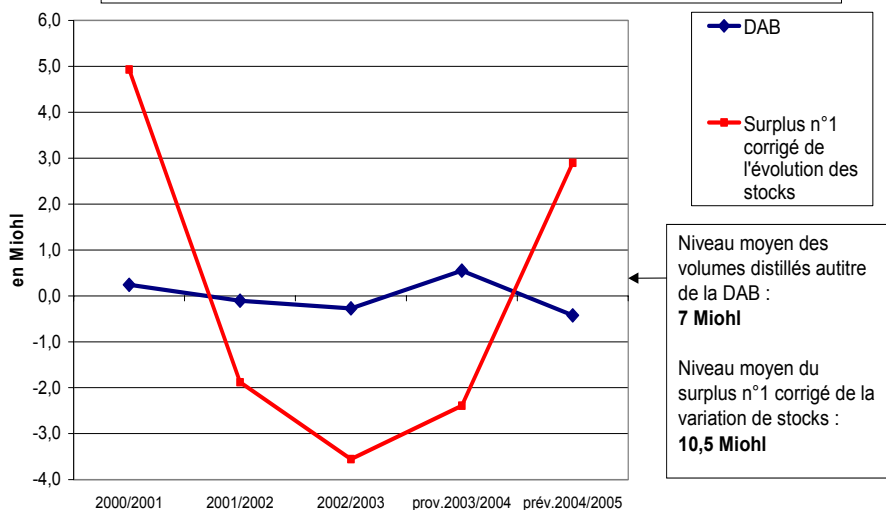
Un système de distillation inefficace pour réguler les grands chocs de variabilité de la production

Degré d'apurement du marché par les distillations
UE à 15



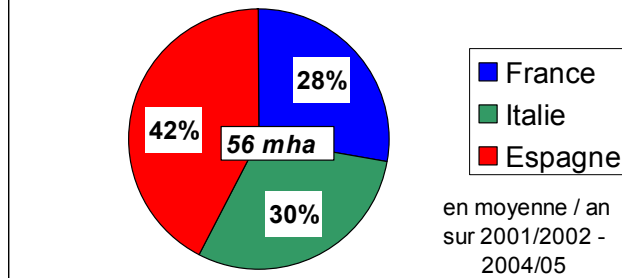
Un régime de distillation actuel davantage orienté vers l'approvisionnement de l'alcool de bouche que vers la régulation du marché du vin...

Ecarts à la moyenne 2000-2004 comparés entre les volumes distillés au titre de la DAB et le surplus en Espagne



Restructuration du vignoble

Répartition des allocations définitives exprimées en hectare au titre de la restructuration communautaire



Une réelle restructuration du vignoble, notamment en Espagne et en Italie, mais avec des conséquences difficilement évaluables sur le devenir de l'équilibre des marchés et contribuant (cf infra) à une généralisation de l'IG dans l'offre européenne.....

Les options de la Commission

Constat et propositions actuellement connues de la Commission

Dans le cadre d'un document officialisé le 22 juin, la CCE :

Part du constat: qu'il subsiste un excédent structurel sur marché du vin, qu'il est surtout localisé sur les VDT et que celui-ci est principalement lié à la réduction de la consommation intérieure, qu'il est nécessaire d'améliorer la compétitivité de la filière UE / PT, qu'il faut s'adapter aux contraintes OMC et mieux prendre en compte des contraintes environnementales

Privilège une proposition (parmi 4 options) visant :

- de 2008 à 2013, à abandonner 400mha de vignes (prime + soit préretraite en 2^{ème} pilier, soit DPU pour les ha arrachés si l'exploitation agricole perdure) pour réduire l'excédent de 20 Miohl, puis à libéraliser les plantations (possibilité évoquée pour les VQPRD qui le désirent de maintenir interdiction de planter librement par subsidiarité)
- à abandonner toutes les mesures de régulation de marché dès 2008 (yc distillation obligatoire des PV mais en maintenant l'obligation d'élimination des sous-produits)
- à maintenir le financement de la restructuration du vignoble (plutôt dans le premier pilier)
- à financer sur la base d'enveloppes nationales, les opérations d'adaptation structurelles (yc l'abondement des primes d'abandon définitif, ou des opérations de prévention de crise...)
- à sortir de l'OCM les règles normatives en confortant davantage l'OIV mais :
 - en s'interrogeant sur la suppression de l'interdiction d'assemblage des vins UE avec ceux des PT dans l'UE, et l'interdiction de vinification des moûts des PT dans l'UE
 - en ne réservant plus les mentions valorisantes aux seuls vins à IG
 - en passant « VQPRD-VDT » dans le règlement horizontal « AOP-IGP »
 - en se callant sur les PO des PT pour les produits UE destinés à l'export

Un constat critiquable et de réelles questions en suspens en matière de « durabilité »

La dégradation du bilan UE n'est pas d'abord le fait d'un recul de la consommation intérieure, mais bien un problème de « savoir produire et vendre les produits attendus par les consommateurs » : **Le problème de compétitivité, évoquée par la CCE dans son constat, ne constitue pas la cible de sa réforme.** Il est pourtant majeur. Il ne s'agit pas d'un problème de « compétitivité prix » mais bel et bien d'un problème qualitatif et organisationnel (il n'y a aucune mesure prévue permettant d'intervenir sur l'échelon « mise en marché » : 2^{ème} pilier?)

La proposition CCE vise à décapitaliser en libéralisant : cela conduira (cf crise phylloxérique) à un recul des vignes en coteaux (excepté 10-20% du potentiel UE bénéficiant d'une notoriété internationale établie) et à jouer des stratégies « coût-volume » pour une grande majorité des vins UE (avec ou sans IG) qui conduiront **à terme vraisemblablement à un recours obligatoire à l'irrigation en zone méditerranéenne** (extension du modèle F&L à la vigne, soit pour au moins 2,5 millions d'ha...une bonne idée?) **sans garantie d'une réduction de l'excédent** (conflit patrimoine / marché). Néanmoins force est de reconnaître qu'il existe une attente sociale de certains viticulteurs pour quitter le secteur mais le problème de leur ciblage relativement à l'objectif d'amélioration de la compétitivité des filières européennes reste posé.

Par ailleurs, **on ne peut espérer améliorer la coordination verticale dans les filières vins européennes** (ce qui nécessite un minimum de stabilité de l'horizon économique) **sans avoir la possibilité au moins d'amoindrir la variabilité interannuelle de la production** (Comment le faire sans aucune régulation de marché?).

Quant à la libéralisation progressive de l'aspect normatif, elle conduira progressivement à un recul de la spécificité sectorielle et notamment à transfert de VA de l'amont vers l'aval (**cela est nécessaire en terme commercial, mais jusqu'à quel point** : le vin à terme un vrai produit transformé de + en + défini par son état final et de - en - par son processus d'obtention...)